Image not found or type unknown

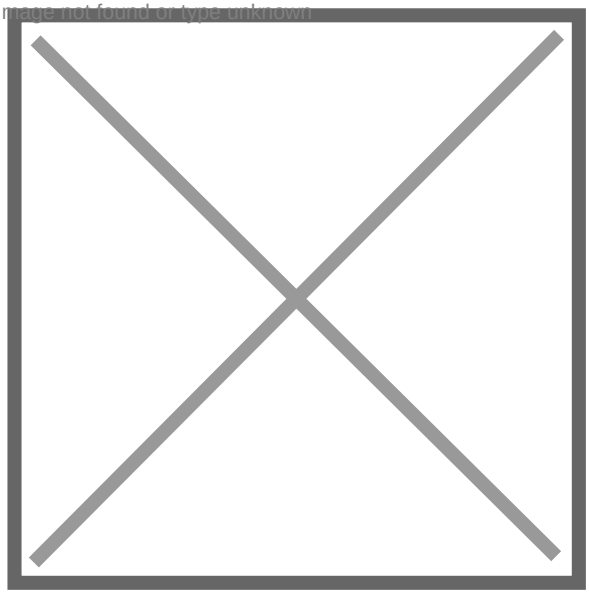

Couverture sociale en France

Par **chloefavre**, le **31/01/2013** à **21:07**

Bonjour,

Bonjour,
Mon copain qui est Australien, est né en Australie, va venir habiter en France avec moi et souhaiterait y travailler.
Il n'a pas besoin d'un visa, ni d'un permis de travail pour vivre et travailler en France, puisqu'il a aussi la nationalité Espagnole et est donc un ressortissant de l'Union Européenne.

Pour bénéficier de la sécurité sociale Française, il faut faudrait qu'il fasse une demande d'obtention de carte de sécurité sociale européenne auprès de la sécurité sociale de son pays (soit l'Espagne).
Et c'est là que ça coince puisque n'ayant jamais habité en Espagne, il n'y a donc jamais travaillé, et n'a donc pas de sécurité sociale.

Merci de bien vouloir m'aider à gérer cette situation, si vous y connaissez un peu!
Merci

Par **citoyenalpha**, le **08/02/2013** à **18:06**

Bonjour

votre compagnon n'a point besoin de la CEAM qui s'adresse aux ressortissants européens souhaitant bénéficier immédiatement de ses droits acquis à la sécurité sociale.

Dans le cas de votre compagnon il conviendra de faire une demande d'affiliation auprès de la CPAM de son domicile.

En attendant il conviendra d'opter pour une sécurité sociale privée.

Restant à votre disposition

Par **chloefavre**, le **11/03/2013** à **19:01**

Bonjour,

Merci pour cette réponse. J'aurais une autre question à ce sujet. Dois-t-il avoir un travail pour bénéficier de la sécurité sociale et pour obtenir la carte verte? ou peut-il faire la demande avant?
Merci de votre retour,

chloé

Par **citoyenalpha**, le **11/03/2013** à **21:50**

Bonjour

sans cotisation pas de sécurité sociale. Il appartiendra à votre ami de s'affilier en attendant à un organisme de sécurité sociale privée.

Il doit toutefois demander un numéro d'immatriculation de sécurité sociale auprès de la CPAM

Restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés